

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2023_3_19**

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 03 Mars 2023

Présents : 11

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 13

Pouvoirs :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

**Objet : Subventions aux
associations 2023**

Absent(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle

Excusé(s) : Madame LHOMME Michèle, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sophie LALANDRE

Fait et délibéré en mairie les
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du Budget Primitif 2023 de la Commune et propose d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues. Il précise qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2023
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200,00 €
ASSOCIATION CARNAVAL	500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MOUTHIERS	300,00 €
COUNTRY CHEYENNE 16	200,00 €
LES RAPID'S DE LA BOEME	3 000,00 €
COMITE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIERS	400,00 €
COMPAGNIE OLIVE DE LUX	500,00 €
ASSOCIATION PRESERVONS MOUTHIERS	100,00 €
GENERATION BOËME	300,00 €
LES BADISTES DE LA BOEME	500,00 €
M.J.C JULES BERRY	8 000,00 €
SPORTING CLUB DE MOUTHIERS - FOOT	13 500,00 €
TENNIS CLUB DE MOUTHIERS	4 000,00 €
BOEME PATRIMOINE	200,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	31 700,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
AYANT UNE ACTION SUR LA COMMUNE

ASSOCIATION 7° ESCADRON DU 1° RIMA	250,00 €
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	900,00 €
KAMBAVENIR	300,00 €
LES COMPAGNONS DU VEGETAL	5 000,00 €
EFFERVESCENTRE	83 999,00 €
Famille 2022 solde	2 091,00 €
Culture 2022 solde	4 059,00 €
Périscolaire 2022	4 914,00 €
Pause méridienne 2022 sept à déc.	4 803,00 €
<i>Sous total 2022</i>	15 867,00 €
Famille 2023	10 460,00 €
Culture 2023	20 300,00 €
Périscolaire 2023	24 565,00 €
Pause méridienne 2023	12 807,00 €
<i>Sous total 2023</i>	68 132,00 €
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	90 449,00 €

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Monsieur Frédéric NOEL, Madame Sophie LALANDRE, Monsieur Daniel PONTINI, Madame Isabelle GIRAUD et Madame Catherine LOUVIÉ ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, DECIDE :

- d'ATTRIBUER les subventions présentées aux associations pour l'année 2023,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 5

Emis le 10/03/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,
Michel CARTERET

